



Paris, le 6 mai 2019

Réf : 2019-002

Objet : Votre contribution à la concertation sur l'amélioration de la sûreté des réacteurs de 900 MWe du parc nucléaire français, dans le cadre de leur 4ème réexamen périodique

Chère Madame, cher Monsieur,

Nous vous remercions pour votre contribution à la concertation publique organisée dans le cadre du quatrième réexamen périodique des réacteurs de 900 MWe du parc nucléaire français.

Je tiens à mentionner que l'organisation de cette concertation, qui n'est pas prévue par la loi, a été décidée par le Haut Comité pour la Transparence et l'Information sur la Sécurité Nucléaire (HCTISN) afin de permettre au public d'être associé aux prises de position concernant la poursuite de fonctionnement après 40 ans des réacteurs électronucléaires de 900 MWe.

La durée de fonctionnement des installations nucléaires françaises n'est pas limitée par le décret qui autorise leur création. La réglementation française prévoit que chaque installation nucléaire fasse l'objet d'un réexamen périodique tous les 10 ans. Après analyse du rapport établi par l'exploitant, l'Autorité de sûreté nucléaire (ASN), autorité administrative indépendante en charge notamment du contrôle des installations nucléaires, communique au gouvernement ses conclusions sur l'état de sûreté des installations et sur leur aptitude à poursuivre – ou non – leur fonctionnement.

Le réexamen périodique répond à un double objectif :

- Examiner en profondeur l'état de l'installation en tenant compte de son vieillissement pour vérifier sa conformité au référentiel de sûreté applicable ;
- Améliorer son niveau de sûreté pour le faire tendre vers celui applicable aux réacteurs les plus récents.

Le processus de réexamen périodique des réacteurs électronucléaires français se fait en deux temps :

- Une phase générique où l'exploitant présente, dans un document dénommé « Note de réponse aux objectifs », les grands axes de son programme de réexamen sur l'ensemble des réacteurs d'un même palier. L'Autorité de sûreté nucléaire (ASN) donne son avis sur ce programme.
- Le déploiement des améliorations actées à l'issue de la première phase, réacteur par réacteur, qui s'achève après la visite décennale par la remise par l'exploitant d'un rapport de conclusion de réexamen.

L'ASN prend alors position sur les conditions dans lesquelles la poursuite de fonctionnement est possible.

Depuis 2015, la réglementation française prévoit que les dispositions proposées par l'exploitant dans le cadre de la poursuite de fonctionnement des réacteurs électronucléaires après 35 ans soient soumises à une enquête publique.

Les réacteurs électronucléaires français qui ont été mis en service dans les années 1980, ceux du palier 900 MWe feront prochainement l'objet de leur quatrième réexamen périodique.

Le premier réacteur concerné est le réacteur n°1 de la centrale nucléaire de Tricastin dont le rapport de conclusion du réexamen sera remis en 2020.

La concertation à laquelle vous avez participé porte sur la phase générique du processus de réexamen périodique des réacteurs de 900 MWe. Elle a pour objectif, préalablement aux enquêtes publiques qui seront réalisées pour chacun des réacteurs concernés, d'associer le public aux enjeux et objectifs liés à la poursuite de fonctionnement de ces réacteurs nucléaires après 40 ans et permettre d'éclairer les décisions ultérieures.

Le public a ainsi été invité à donner son avis entre le 6 septembre 2018 et le 31 mars 2019 sur les dispositions proposées par EDF dans le cadre de la phase générique du 4e réexamen périodique des réacteurs de 900 MWe. Ses dispositions sont décrites dans le document d'EDF intitulé « Note de réponse aux objectifs » en vue de la poursuite du fonctionnement des réacteurs nucléaires français de 900 MWe après 40 ans.

L'organisation de cette concertation a reposé sur plusieurs acteurs : des représentants de la société civile (l'Association nationale des comités et commissions locales d'information (l'ANCCLI) et les huit Commissions locales d'information (CLI) concernées), de l'ASN, d'EDF et de l'expertise publique (l'Institut de radioprotection et de sûreté nucléaire (IRSN)). Chaque commission locale d'information concernée a notamment organisé au moins une réunion publique de concertation.

Cette concertation s'est déroulée sous l'égide de deux garantes désignées par le HCTISN pour veiller au bon déroulement de la concertation. Leur rôle était notamment de s'assurer que le public disposait des informations pertinentes et de garantir sa participation effective à la concertation, notamment à travers la formulation d'observations et de propositions.

Conformément aux principes définis par le HCTISN pour l'organisation de cette concertation, la contribution que vous nous avez transmise sera analysée.

La concertation dans son ensemble fera l'objet d'un bilan des garantes. Une évaluation sera ensuite menée par le Haut comité sur la base de ce bilan et du compte-rendu de la concertation.

L'ensemble de ces rapports seront mis à disposition du public dans les prochaines semaines via la plateforme numérique : <https://concertation.suretenucleaire.fr>

L'ASN, EDF et les autres parties intéressées (l'ANCCLI et l'IRSN) se sont engagées à rendre publics les enseignements qu'elles tireront chacune de la concertation.

Cordialement,

La présidente du Haut comité



Christine NOIVILLE

Your participation in the broad public dialogue on safety enhancements to France's fleet of 900-MWe units on the occasion of their 4th periodic safety review

Dear Madam, Dear Sir,

We sincerely thank you for your participation in the broad public dialogue we organised in France for the fourth 10-yearly periodic safety review of France's 900 MWe nuclear power plant units.

I would like to mention that the organisation of this public dialogue, which is not legally obligatory, was initiated by the High Committee for Transparency and Information on Nuclear Safety (HCTISN) so as to enable the public to get involved in the process of decision-making about continued operation of French 900-MWe reactors.

The service life of France's nuclear facilities is not limited by their operating licence. French legislation requires each facility to undertake a 10-yearly safety review. After reviewing the licensee's report, the Nuclear Safety Authority (ASN), the independent administrative authority that controls French nuclear facilities, submits to the French Government its conclusions on the facilities' safety status and on their fitness (or lack thereof) for continued operation.

The periodic safety review serves a dual purpose:

- Conducting an in-depth examination of the facility that takes ageing phenomena into account to verify its compliance with current safety standards;
- Enhance its safety level to aim for the requirements applied to the most recently licensed reactors.

The periodic safety review process for French nuclear power plants comprises two stages :

- A generic phase during which the licensee prepares a "Fulfilment Report" that outlines its proposed scope of review for all units in a given reactor series. The Nuclear Safety Authority (ASN) gives its opinion on these proposals/this program.
- Implementation - reactor by reactor - of the enhancements determined upon completion of the initial phase. The implementation for each reactor ends after the 10-yearly inspection outage with the licensee submitting a report setting out the results of its review.

The regulator then reaches a conclusion as to the conditions under which the reactors can be allowed to continue operating.

Since 2015, French legislation requires a public enquiry into the measures proposed by the licensee for the continuing operation of its nuclear reactors after 35 years of service. In France, nuclear power units commissioned in the 1980s, those that comprise the 900-MWe reactor series, will soon undergo their 4th periodic safety review. The first reactor to undergo this review is unit no. 1 of the Tricastin nuclear power plant. The report setting out the findings of this review will be submitted to regulators in 2020.

The public dialogue in which you participated concerns the generic phase of the 4th 10-yearly periodic safety review of the French 900 MWe nuclear power units. This dialogue process aimed, in advance of the public enquiries that will be conducted for each of the reactors concerned, to involve the public in discussions on the challenges and goals associated with the continued operation of nuclear power plants after 40 years of service and to shed light on subsequent decisions.

The organisation of this public dialogue was based on several actors : representatives of civil society (the Association of Local Community Liaison Councils (ANCCLI) and the eight Local Community Liaison Councils (CLI) concerned), of the Nuclear Safety Authority (ASN), of the licensee EDF, and of the public technical support organisation (the Institute of Radiation Protection and Nuclear Safety (IRSN)). Each CLI involved has organised at least one public dialogue meeting.

The consultation was overseen by two guarantors designated by the High Committee to ensure the efficient conduct of the process. Their role was in particular to ensure that the public was provided with relevant information and was actively involved in the dialogue, particularly by making observations and suggestions.

The public was invited to express its views between September 6, 2018 and March 31, 2019 on the measures proposed by EDF as part of the generic phase of the 4th periodic safety review of its 900-MWe reactors, i.e. measures proposed to be implemented throughout the 900-MWe reactor series. These measures, outlined in a "Fulfilment Report," are designed with a view to continuing the operation of the 900-MWe units after 40 years of service.

In accordance with the principles defined by the High Committee for this dialogue process, your contribution will be analysed.

The dialogue as a whole will be the subject of a review by the two guarantors. The High Committee will then issue a final assessment based on this review and the record of the dialogue.

All these reports will be made available to the public in the coming weeks via the online platform : <https://concertation.suretenucleaire.fr>

ASN, EDF and other interested parties (ANCCLI and IRSN) will inform the public on how they intend to respond to observations made during the dialogue.

Yours sincerely,

The Chair of the High Committee for Transparency and Information on Nuclear Safety